

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

Date de convocation : 29/03/2024

La séance est ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

**Présents** : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Absente excusée** : Mme Chantal BASIN.

**Absent** : M. Yannick MARTIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Josiane DEFLAUX.

## ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente.

Décisions du Maire,

1. Compte de gestion 2023 Commune ;
2. Compte administratif 2023 Commune ;
3. Compte de gestion 2023 MTVL ;
4. Compte administratif 2023 MTVL ;
5. Sécurisation de la route des écoles : attribution du marché ;
6. Instauration d'un Budget annexe Concession de services Maison de la truffe et du vin ;
7. Demande de subvention pour voyage scolaire.

- Informations diverses.

---

Approbation du Procès-Verbal du 11 Mars 2024 à l'unanimité des présents.

### **Décision Municipale N°2024-15 : MISSION D'ASSISTANCE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DESTINÉ A LA RÉFECTION DE VOIRIE.**

**DECIDE** de signer la lettre de commande de la Société ELLIPSE, domiciliée 527 Avenue de Robion - 84300 CAVAILLON, pour accompagner la commune dans le cadre de la passation d'un marché de travaux destiné à la réfection de voirie, et retient les prestations suivantes : PRO pour un montant de 2 100 € HT et ACT pour un montant de 1 400 € HT. Le coût de la mission s'élève à 3 500 € HT.

### **Décision Municipale N°2024-16 : RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS A DIVERS ORGANISMES OU ASSOCIATIONS POUR 2024.**

**DECIDE** de renouveler les adhésions pour 2024 :

ADIL	152.10 €
Association des Maires de Vaucluse	236.00 €
Association des Maires ruraux	150.00 €
Comités communaux Feux de Forêt	306.00 €
Fondation du Patrimoine	200.00 €
Les Plus Beaux Villages de France	2 898.00 €
Société protectrice des Animaux vauclusienne	844.07 €
Syndicat Mixte forestier	948.00 €
Communes forestières de Vaucluse	250.00 €

### **Délibération N° 2024 - 17 : COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante, qu'il convient d'approuver le Compte de Gestion de la Commune, établi par la Trésorière du Service de Gestion Comptable (SGC) de Pertuis, au titre de l'exercice 2023.

Celui-ci a repris dans ces écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, les mandats de paiements ordonnancés et les titres de recettes émis au cours de l'exercice 2023. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité, le Compte de Gestion de la Trésorière pour le Budget de la Commune - exercice 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

### **Délibération N° 2024 - 18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il convient d'examiner et d'approuver le Compte Administratif de la Commune, pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente les documents qui retracent les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice, comme suit :

#### ***Compte Administratif 2023 de la Commune***

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	2 404 523.31 €	1 057 037.20 €
Recettes	2 542 173.91 €	1 333 231.20 €
Résultat de l'exercice	137 650.60 €	276 194.00 €
Report de l'antériorité	270 441.25 €	759 244.13 €
Résultat de clôture	408 091.85 €	1 035 438.13 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €	636 000.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €	423 400.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire qui quitte la salle.

Monsieur Patrick MERLE prend la présidence. Le nombre de votant est porté à 9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** à l'unanimité, le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2023,

**AUTORISE** la signature de tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

### **Délibération N° 2024 - 19 : COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE SPIC MTVL.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante, qu'il convient d'approuver le Compte de Gestion du Budget annexe 20810 -SPIC de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon, établi par la Trésorière du Service de Gestion Comptable (SGC) de Pertuis, au titre de l'exercice 2023.

Celui-ci a repris dans ces écritures, les mandats de paiements ordonnancés et les titres de recettes émis au cours de l'exercice 2023. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** à l'unanimité, le Compte de Gestion de la Trésorière pour le Budget annexe SPIC de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon - exercice 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**Délibération N° 2024 - 20 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE SPIC MTVL.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il convient d'examiner et d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe 20810- SPIC de la MTVL, pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente les documents qui retracent les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice, comme suit :

**Compte Administratif 2023 du SPIC de la Maison de la Truffe et du Vin**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	527 545.28 €	7 127.15 €
Recettes	422 451.32 €	152 111.32 €
Résultat de l'exercice	- 105 093.96 €	144 984.17 €
Report de l'antériorité	- 53 677.72 €	- 38 001.53 €
Résultat de clôture	- 158 771.68 €	106 982.64 €
Restes à réaliser Dépenses	0 €	0 €
Restes à réaliser Recettes	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire qui quitte la salle.

Monsieur Patrick MERLE prend la présidence. Le nombre de votant est porté à 9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget annexe SPIC de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon pour l'exercice 2023,

**AUTORISE** la signature de tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

**Délibération N° 2024 - 21 : SECURISATION DE LA ROUTE DES ECOLES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-21 du 30 mars 2023 missionnant le Bureau ELLIPSE pour réaliser une étude afin de sécuriser la route des écoles permettant de limiter la vitesse et protéger les piétons et la délibération 2024-05 du 6 février 2024 concernant le lancement du marché et la demande subvention.

En réponse à l'appel d'offres, 3 entreprises nous ont fait des propositions :

- ATEA TP
- BRIES TP
- EUROVIA.

Vu le rapport d'analyse des offres de la société Ellipse ;

	ATEA TP	BRIES TP	EUROVIA
Critères 1 : Le Prix/40	40,00	32,68	28,92
Critère 2 : Valeur technique /60	51,00	60,00	60,00
Note Globale	91,00	92,68	88,92
<b>Classement des Offres</b>	2	1	3

Vu l'avis de la commission consultative qui s'est réuni le lundi 18 Mars 2024 et s'est prononcée en faveur de l'entreprise BRIES TP,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise BRIES TP 377 Route d'Apt 84220 à Cabrières d'Avignon, pour un montant de 128 372,20 € HT,

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire dans ce dossier.

**Projet de délibération N° 2024 : INSTAURATION D'UN BUDGET ANNEXE CONCESSION DE SERVICES MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN.**

**AJOURNE**

## Délibération N° 2024 - 22 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de voyage scolaire prévu du 3 au 7 juin 2024 par Madame Barbara MENDOCA professeur des écoles de l'école Clovis Hugues pour les 16 élèves des classes de CP, CE1 et CE2 et les 3 adultes accompagnateurs.

Le coût du séjour s'élève à la somme de 5 334 €.

Afin de pouvoir financer ce voyage, Madame Barbara MENDOCA demande au Conseil municipal de bien vouloir accorder une subvention de 2 250 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** à l'unanimité, le versement d'une subvention de 2 250 € à la coopérative scolaire OCCE CP-CE pour financer le voyage scolaire prévu en fin juin 2024, pour les 16 élèves de CP, CE1 et CE2 et les 3 adultes accompagnateurs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

### **La séance est levée à 19h05**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Fait à Ménerbes, le 5 Avril 2024.

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

Le secrétaire de séance,

Josiane DEFLAUX